



ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 07 Juin 2022

Déléguée du Comité de Direction : M. Allio BERNARD (Absent excusé)

Présents : M. SMITH John Président, Mme MANCINI Angélique, MM. MICHEL Claude, GUELHES Bernard, KINNOUS Chaïb, VAN MEEL Alan,.

Excusés : MM. ESSAHRAOUI Kamal, GUIGUE Fabien, MARTINEZ Vincent, AJJANI Hicham, AJJANI Rachid. Mme CHAZAL Stéphanie

Reçu : MM. DONADIO Julien, MOURABIT Adil

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

Les arbitres convoqués en appel disciplinaire et ne pouvant se déplacer doivent impérativement présenter un justificatif en cas d'absence ou demander un report. (Art.21 paragraphe12.)

De plus tous les arbitres qui ne respecteront pas ce protocole se verront sanctionner de **30 euros** automatiquement.

Nous vous rappelons les catégories soumises à la péréquation :

- *D1
- *D2
- *D3
- *Coupe Grand Vaucluse seniors
- *Coupe Roumagoux Seniors
- *Coupe Ulysse Fabre seniors
- *Coupe Espérance seniors
- *U14 D1
- *U15 D1
- *U16 D1
- *U17 D1
- *U19 D1

Pour toutes les autres rencontres vous devez **IMPERATIVEMENT** vous faire régler vos frais d'arbitrage par le club RECEVANT.

Face à la recrudescence des feuilles de mission liées à l'arbitrage, le District se doit de vous informer qu'il est dans l'obligation de cesser le règlement de vos frais non acquittés.

CORRESPONDANCES

CLUBS

A.S. RASTEAU notes de frais transmises

ARBITRES

- **M. BEN MALEM Abdellatif** bien reçu le certificat médical
- **M. POIRSON Frédéric** bien reçu votre mail, le nécessaire a été fait
- **M. AARAB Moumène** note de frais transmise
- **M. EZKIYOUH Mohamed** votre test écrit vous a été envoyé par mail
- **M. BRICHARD Steve** bien reçu votre mail
- **Melle COLIN Emilie** vos rapports vous seront envoyés
- **M. DESOLA Cédric** remerciements transmis
- **M. DONADIO Julien** bien reçu votre mail

INFORMATIONS AUX ARBITRES

La commission vous rappelle qu'à partir du vendredi la seule personne que vous devez contacter est celle des contrairement.

La commission a donné comme consigne aux responsables des désignations de ne pas répondre directement aux arbitres. Merci

INDISPONIBLES

**ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 15 JOURS.
MOINS DE 10 JOURS L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE.
DESIGNATIONS PRISES EN COMPTE SOUS RESERVE DE
L'APPLICATION DU REGLEMENT.**

- **M. TOSELLO Hugo** 05/06/2022 au 06/06/2022

- Melle COUSTON Leïla 04/06/2022 au 07/06/2022
- M. COLOMBO Stephan 02/06/2022 au 14/08/2022
- M. RESSOULI Aymane 04/06/2022 au 05/06/2022
- M. ELAISSAOUI Mohamed 15/06/2022 au 13/07/2022
- M. LERAY Bastien 22/07/2022
- M. LERAY Bastien 09/07/2022
- M. LERAY Bastien 03/08/2022 au 07/08/2022
- M. LERAY Bastien 10/08/2022 au 14/08/2022
- M. VIDOU Florian 13/06/2022 au 15/08/2022
- M. TOSELLO Hugo 11/06/2022 au 13/06/2022

TELEPHONE CONTRAIREMENTS

M. AJJANI Rachid contreirement Seniors et Jeunes 06.73.86.35.55